

**Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement  
des enseignants du second degré,**

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2309809N du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5001**, en *Education physique et sportive*, de la composante Faculté des Sciences du Sport est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	AGOSTINUCCI	MARIE	MCF	74
M.	BACK	JEAN-NOEL	PROF. EPS	19
M.	BRAUN	OLIVIER	AGREGE	19
Mme	BREUIL	DIANE	PROF. EPS	19
Mme	CARDIN	LISE	AGREGE	19
Mme	CORNUS	SABINE	MCF	74
M.	LEMIRE	MARCEL	AGREGE	19
M.	LEQUIN	THOMAS	AGREGE	15
Mme	RATZEL	JOHANNA	PROF. EPS	19
M.	VIEILLE-MARCHISET	GILLES	PR	74

Liste complémentaire :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	HERTZOG	ANGELIQUE	AGREGE	19
M.	MAUFROY	CEDRIC	AGREGE	19

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 15/04/2024



Le Président de l'Université de Strasbourg

  
Michel DENEKEN